

ATTESTATION d'AUTORISATION TACITE

La préfète des Yvelines atteste que :

Le 20 mars 2009 a été enregistrée au secrétariat de la commission départementale d'aménagement commercial des Yvelines, la demande présentée par la société en commandite simple C&A France, dont le siège social est situé 112 rue de Rivoli 75001 Paris, représentée par Mme Pascale Hamon responsable du développement de l'enseigne, agissant en qualité d'exploitant, concernant l'extension d'un ensemble commercial par extension de 159,10 m² d'un magasin d'équipement de la personne à l'enseigne « C&A » en vue de porter sa surface de vente totale à 2144,50m².

Ce projet se situe Route Départementale 14 – 78410 Flins sur Seine.

En l'absence de notification d'une décision de la commission départementale d'aménagement commercial des Yvelines dans le délai de deux mois à compter de l'enregistrement de cette demande, l'autorisation sollicitée par le demandeur a été tacitement accordée le 20 mai 2009.

Un recours peut être exercé contre cette décision auprès de la commission nationale d'aménagement commercial dans les conditions prévues par les articles R. 752-45 et suivants du code de commerce.

La préfète